

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU NORD BASSE-TERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
- * - * - * - *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session Ordinaire De Mai 2023

Délibération

N° 11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf mai, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni à la salle de délibérations de la mairie de Goyave sous la présidence de Guy Losbar, président

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Cynthia CHAPOULIE - Edmée MAURIELLO - David NEBOR - Ephrem GLORIEUX - Philippe DEZAC - Didier MARICEL - Gilbert ROUYARD - Benjamin GRACCHUS - Joël HILAIRE - MARC-MATHIASIN Jeanny - Clara RIGAH - Jocelyne UNIMON - Henri YACOU

Procurations : Roselise FAMIBELLE représentée par Camille ELISABETH - Jacqueline LOLIA représentée par Ketty DELVER - Jean-Paul TRIVIAUX FRENET représenté par Joel HILAIRE - Magalie SALIBUR représentée par Gilbert ROUYARD

Absents : Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Sylvie DAGONIA - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Line LAGUERRE - Augustin KANCEL - Jocelyn SAPOTILLE - Annick ABELA - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Christian JEAN-CHARLES - Henri JOTHAM - Laura GUEPPOIS - Bruno FELICIANNE - Ginette VEROIX

DELIBERATION
AFFICHEE le

Secrétaire de séance : Ketty DELVER

26 MAI 2023
AFFICHEE le

Votants : 28

APPROBATION DES SUBVENTIONS A ALLOUER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE-ROSE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales :

Vu la Loi n°2005-35 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale : « action sociale d'intérêt communautaire », compétence optionnelle pour les communautés d'agglomérations :

CANBT - Conseil Communautaire n°2023 02 du 19/05/2023 - Délibération n°11

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20230525-CONS20230211-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Sainte-Rose,
Le 19/05/2023

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) prévoit le transfert de compétences supplémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Vu la Délibération n°2 du 26 décembre 2012 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que la prolongation du contrat de ville de Sainte-Rose a été acté en 2022 par un avenant, signé de plusieurs partenaires institutionnels dont la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

Considérant que la CANBT est compétent pour la politique de la ville avec pour objectif, la diminution des écarts de développement sur son territoire ;

Considérant que c'est une politique publique transversale qui peut toucher à la culture, à l'éducation, au sport, l'environnement, l'aménagement ;

Considérant que dans ce cadre, l'Etat a donc mit en œuvre des contrats de ville qui mobilisent le droit commun des partenaires autour d'une géographie prioritaire identifiée ;

Considérant que sur le territoire de la CANBT, les zones concernées sont : la Boucan jusqu'à Cadet, le Bourg de Sainte-Rose et l'autre extrémité jusqu'à Sainte-Marie ;

Considérant qu'aussi, s'agissant du pilotage du contrat de ville, il est assuré par la Ville de Sainte-Rose comme le permet la loi (article 6 de la Loi Lamy précisant que « dans les départements et collectivités d'outre-mer, les contrats de ville peuvent être conclus à l'échelle communale ») même si l'échelle intercommunale est généralement privilégiée ;

Considérant que le COPIL lors de sa séance du 20 avril 2023, a fléchi les demandes de subventions éligibles au titre de l'exercice 2023 ;

Considérant que parmi l'ensemble des financeurs, la CANBT est sollicitée financièrement pour lesdits projets fléchés ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré ;

CANBT - Conseil Communautaire n°2023_02 du 19.05.2023 - Délibération n°11

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20230525-CONS20230211-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

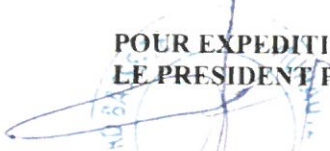
Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Nombre de voix pour : 28

ARTICLE 1 : D'approuver le montant des subventions accordé aux associations sélectionnées dans le cadre du contrat de ville de Sainte-Rose. Voir annexe

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT PAR DELEGATION**

ADRIEN BARON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 SOLLICITANT LA CANBT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE-ROSE.

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITE A LA CANBT	MONTANT PROPOSE
GWOKAKO	Culture en voyage	Promouvoir la culture traditionnelle danse GWOKA pour tous. Echange culturel dans le cadre d'un festival en Italie	70 600,00	1 600,00	1600,00
THE CRAZY MASS	"C'est reparti pour le carnaval"	Éveiller les curiosités, diversifier les publics, permettre l'accès au plus grand nombre en pratiquant une politique tarifaire adaptée et ainsi créer des conditions favorables à la découverte de l'art culinaire et artistique. Favoriser l'émergence de nouveaux talents par le soutien du pratiquant amateur. Favoriser dans un cadre convivial la rencontre entre les populations, les professionnels et les amateurs. Contribuer au rayonnement des Quartiers prioritaires de la politique de la ville de Sainte-Rose au travers d'une identité forte et reconnue.	9 825,00	1200,00	1200,00
FOYE	"L'ensemble pour aller plus loin"	Intégrer les parents et les enfants des quartiers prioritaires du Bourg et de La Boucan à la vie de la cité - Proposer des cours de soutien scolaire avec la participation des parents - Animer le quartier avec et pour les familles	11 000,00	1 000,00	1000,00
FOYE	Scrabble pour tous	ANIMER LA VILLE - Lutter contre l'échec scolaire pour les jeunes - Former 4 jeunes pour l'animation du scrabble scolaire - Briser l'isolement pour les seniors - Combattre la solitude et possibilité de faire de nouvelles rencontres tout en pratiquant une activité agréable et cérébrale - Découvrir une distraction passionnante et le plaisir de se retrouver dans une ambiance chaleureuse	11 700,00	1 000,00	1000,00
ASSO MED DANS LE CADRE PREV DE L'ANIMATION	Le sport vecteur de cohésion sociale	Construire des actions collectives, Lutter contre toutes les formes d'exclusions en favorisant l'accès au sport et aux loisirs, Construire par le biais du sport un levier de citoyenneté et d'insertion, Organiser des manifestations sportives pour un public parents/enfants, Lutter contre toutes les formes de violence et créer le lien social, le dialogue et l'échange.	17 400,00	5 400,00	2000,00

Accusé de réception en préfecture
N° 49740062-20230525-CONS20230211-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITE A LA CANBT	MONTANT PROPOSE
JUVENIS	C V 971-SAINT-ROSE - 2023 - JUVENIS - OUVERTURE D'UNE ECOLE DE FOOT FEMININ "Toutes Foot"	Valoriser le foot féminin, montrer qu'il existe, qu'il est adapté et performant. - Attirer et Accueillir les filles des quartiers alentours intéressées par le foot - Assurer un encadrement de qualité par une éducatrice formée, ancienne joueuse.	12 760,00	3 760,00	2700,00
USR SAINTE-ROSIENNE ATHLETISME	Sport pour tous autour du "bleu marin"	Sécuriser et valoriser un parcours sportif au bord de mer, afin de profiter des bienfaits de l'air marin et promouvoir ce dispositif en intégration de l'hygiène de vie des habitants. Utiliser ce circuit dans l'intérêt du maintien des liens sociaux et les échanges entre les habitants des quartiers avoisinants pour préserver le bien être corporel, mental et social des participants Permettre aux participants d'échanger avec les professionnels de la santé selon leurs besoins. Sensibiliser la famille de l'intérêt et des bienfaits de consommer nos produits du jardin bio et sain, en compléments des activités sportives Participer à la dynamique du Bourg de manière hebdomadaire. Créer un réseau de santé avec les professionnels du territoire de SAINTE-ROSE. Inviter les restaurateurs du boulevard à prendre part à l'action	41 800,00	5 000,00	5000,00
L'AMICALE DE CADET	Aménagement du Local, animation et embellissement du quartier	Nettoyer et aménager le local de l'association. Offrir à la population des activités culturelles et artistiques, variées, accessibles et de qualité dans le secteur. Proposer des actions familiales pour recréer et renforcer les liens intergénérationnels.	12 000,00	2 000,00	2000,00
ASSOCIATION INSERT'ART	EN JARDIN I A	Dans le cadre du pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain de la programmation 2023, du Contrat de Ville, l'Association INSERT'ART, propose la création de Jardins Partagés avec les habitants des Quartiers Prioritaires et principalement, les habitants bénéficiaires des minimas sociaux, par le fait de : - Créer des jardins créoles (jardin lakou) - Réconcilier l'usager avec la terre - Inciter à une alimentation saine et équilibrée - Favoriser le bien-vivre ensemble - Conforter la cohésion sociale - Fisser des liens intergénérationnels - Participer à la vie économique	19 250,00	2 000,00	2000,00
ADIE	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à	Dans le cadre de l'action proposée au titre du Contrat de Ville de Ste Rose, l'objectif est de favoriser et de consolider les créations d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Ste Rose en leur permettant : - D'identifier la création d'entreprise comme une possibilité	45 140,00	3 872,00	00,00

CANBT - Conseil Communautaire n°2023/02 du 19/05/2023 - Délibération n°11

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITE A LA CANBT	MONTANT PROPOSE
	l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire	d'emploi pérenne - De réaliser des projets de création d'emplois indépendants, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté - De renforcer les microentreprises existantes impactées par la crise sanitaire, en accompagnant leur relance et/ou développement - De contribuer à la valorisation du territoire.			
NAUTICK NORD BASSE-TERRE	Les ateliers numériques du Tiers-lieu L'ESKAL	Accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers leurs autonomie numérique	82 900,00	11 000,00	11 000,00
CINE WOULE	Ciné Tremay (Passseurs d'Images)	Education à l'image hors temps scolaire, en direction des publics ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques. Pour réaliser ses objectifs, l'association Ciné Woulé (Passseurs d'images) proposera de mettre en place des projections cinématographiques en plein air avec des associations ou des établissements scolaires de La Boucan ou du Bourg de Ste Rose.	27 500,00	2 500,00	1 500,00
ASSOCIATION NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS	BRICOBUS	L'amélioration de l'habitat par des chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, d'Auto-Construction Accompagnée, du prêt d'outils, des animations collectives La participation concrète à des chantiers permet de mieux s'approprier son logement et son espace de vie. - Le développement de réseaux d'entraide de proximité grâce à des ateliers et animations collectives qui sont des temps d'échange, d'apprentissage et de convivialité. - L'insertion par l'activité économique dans le secteur du bâtiment par des chantiers formation, supports à l'apprentissage technique, destinés à lever les freins à l'emploi de personnes en grandes difficultés. - L'accueil de jeunes volontaires (service civique et service volontaire européen) et de bénévoles engagés dans notre mouvement.	59 168,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL			421 043,00 €	49 332,00 €	40 000,00 €
PART					9,50 %

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20230525-CONS20230211-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023